

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du conseil municipal de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

26

L'An **DEUX MIL VINGT CINQ**, le **MERCREDI VINGT-TROIS JUILLET** à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le dix- sept juillet, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Madame Marielle JUILIEN, Maire,

Étaient présents : Mme Marielle JUILIEN, Maire
MME Anne-Gabrielle MATHIEU, Laurence GODENIR, Christine CLAUDE et MM. Nicolas BALMONT, Richard FROSSARD, Jean-Baptiste DELEBECQUE et Bernard CHATELAIN-CADET adjoints
MME Denise AVRILLIER, Sylvie CATTANEO, Isabelle DAGAND, Nadine JACQ, Delphine FALQUET, Margaret GOURDIN, MM Stéphane GAILLARD, David HERRERO, Yoann COURSEL, Philippe CHAPPET et Pierre DEMAISON.

Étaient excusés : Mme Jacqueline CORRE a donné procuration à Mme Denise AVRILLIER
Mme Fanny ZINGER a donné procuration à Mme Marielle JUILIEN
Mme Cécile CHAMPION a donné procuration à Mme Christine CLAUDE
Mme Antonia CHARLES a donné procuration à M Philippe CHAPPET
M. Davy COATEVAL a donné procuration à M. Yoann COURSEL
M. Mathieu ROCHETTE a donné procuration à Mme Christine CLAUDE
M. Aurélien CASTILLE a donné procuration à Delphine FALQUET
M. Hugo CHAVANNE absent.

Secrétaire de Séance Mme Christine CLAUDE

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

VU l'arrêté n°2021-212 du 30 novembre 2021 approuvant les lignes directrices de gestion,

VU le tableau des effectifs municipaux de la Commune de Doussard approuvé par la délibération n°2024-085 du 18 décembre 2025,

Considérant la proposition de Mme Le Maire de faire bénéficier à trois agents remplissant les condition, d'un avancement de grade,

Considérant l'avis favorable de la commission finances et administration générale du 15 juillet 2025,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE, à l'unanimité, **26 voix pour**,

D'ADAPTER le tableau des effectifs en procédant à la suppression de

- 2 postes d'adjoint technique territorial de 2° classe
- 1 poste de gardien brigadier

Et de procéder à la création, en remplacement des 3 postes supprimés

- 2 postes d'adjoint technique territorial de 1° classe
- 1 poste de Brigadier-chef principal.

D'APPROUVER le tableau des effectifs municipaux au 1^{er} août 2025 comme suit :

N° 2025-052

**Adaptation du tableau
des effectifs aux
avancement de grade
du personnel
communal pour
l'année 2025.**



Envoyé en préfecture le 25/07/2025

Reçu en préfecture le 25/07/2025

Publié le 25/07/2025



ID : 074-217401041-20250723-DEL2025_052-DE

SERVICE	CADRE D'EMPLOI	CAT.	EFFECTIF		EFFECTIF POURVUS TITULAIRE	Remplément ou renfort	Poste vacant
			BUDGETAIRE	DONT T.N.C.			
Administratif	Attaché principal	A	1	0	1	0	0
	Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	0	0,8	0	0,2
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	0	1	0	0
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	0	0,8	0	0,2
	Adjoint administratif	C	2	0	1,8	0	0,2
Police	Brigadier chef principal	C	2	0	2	0	0
	Gardien brigadier	C	0	0	0	0	0
	ASVP - Adjoint technique	C	1	0	1	0	0
Salles communales	Adjoint technique principal de première classe	C	1	0	1	0	0
SERVICES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES	ATSEM principal 1ère classe	C	4	0	3,8	0,2	0
	Adjoint technique territorial de 1° classe	C	1	0	1	0	0
	Adjoint technique territorial principal de 2° classe	C	3	0	3	0	0
	Adjoint technique territorial	C	5,54	5,54	2,69	2,85	0
Crèche	Puéricultrice hors classe	A	1	0	1	0	0
	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	4	0	3,4	0,6	0
	Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	1	0	0	1	0
	Adjoint technique territorial de 1° classe	C	1	0	1	0	0
	Adjoint technique principal de 2° classe	C	1	0	1	0	0
	Adjoint technique	C	1	0	0	1	0
	Médecin référent - vacataire	A	0,02	0,02		0,02	
Technique	Ingénieur	A	1	0	1	0	0
	Agent de Maîtrise	C	1	0	1	0	0
	Adjoint technique principal 1ère classe	C	1	0	1	0	0
	Adjoint technique principal de deuxième classe	C	2	0	1	0	1
	Adjoint technique	C	5	5	4	1	0
TOTAL			42,56		34,29	6,67	1,6
					40,96		

En séance les Jour, Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,
Christine CLAUDE

Le Maire,
Marielle JULIEN



Le maire certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte transmis
au représentant de l'Etat le :
Publié le

